



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Convocation et affichage : le 3/09/2026	
Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : 15	Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le xx septembre à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. Joseph LE MEROUR, M. Claude TANIQU, Mme Sylvie HILAIRET, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Muriel LE MEROUR, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie CORNEC, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, M. Bertrand MARTIN, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, Mme Céline DELSART, M. LIEURE.

Absents excusés : M. Gilles LE ROY donne pouvoir à M. Claude TANIQU, Mme Sylvie CORNEC donne pouvoir à M. Laurent JULIEN, Mme Gaëlle PRIOL donne pouvoir à Mme Edith GUELLEC, Mme Sylvie HILAIRET donne pouvoir à Mme Muriel LE MEROUR.

Secrétaire de séance : M. Thierry BETRANCOURT

Délibération n° 26.63 4.2 Personnel contractuel 4.1 personnel titulaire FPT
Modification du tableau des effectifs

M. Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

M. Le Maire expose que compte tenu de la démission d'un agent portuaire en 2025, le recrutement d'un adjoint technique au port serait nécessaire pour le bon fonctionnement du service. Suite à appel à candidature auprès du site Emploi Territorial et malgré la qualité des candidatures qui ont été réceptionnées, il a été décidé qu'un agent en poste sous contrat, remplissait toutes les conditions du poste et pouvait prétendre à intégrer les effectifs municipaux.

M. Le Maire expose qu'il serait utile pour le service administratif de prolonger le poste d'agent contractuel polyvalent à temps non complet déjà ouvert par délibération du 25 février 2026 (pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026) afin de pallier les absences des agents et aux nécessités de service. Ce poste serait ouvert du 21 septembre 2026 au 31 décembre 2026 et éventuellement reconduit en fonction des nécessités de service.

M. Le Maire expose qu'afin d'augmenter la capacité d'accueil du service périscolaire de la commune, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 juin 2027. De plus, il convient également de prolonger jusqu'aux vacances scolaires estivales 2027 le poste d'adjoint d'animation déjà inscrit au tableau des effectifs.

M. Le Maire expose qu'il convient de réajuster la ventilation des postes d'agent technique au Port. En effet, il conviendrait de fermer 1 poste à temps complet (al 2) sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2026 et en contrepartie ouvrir les postes à temps complet (al 1) pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026.

➡ M. le Maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- Personnel titulaire : 1 création de poste d'adjoint technique au 1^{er} octobre 2026 (IB 367 – IM 366)
- Poste de contractuel : 1 création de poste d'adjoint administratif à temps non complet (IM 366) à compter du 21 septembre 2026 au 31 décembre 2026.
- Poste de contractuel : 1 création de poste d'adjoint d'animation à temps non complet (IM 366) à compter du 1^{er} octobre 2026 au 30 juin 2027. 1 prolongation d'un poste d'adjoint d'animation existant à temps non complet (IM 366) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2027.
- Poste de contractuel : 1 création de poste d'adjoint technique au port à temps complet (IM 366) à compter du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2026.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'acter la modification du tableau des effectifs des titulaires et des contractuels telle que figurée au tableau ci-dessous :

- Création de poste pour le personnel titulaire 2026

DATE	TC	POSTE
01-10-2026	1	Adjoint technique territorial

- Ouverture de postes pour le personnel contractuel comme suit :

0 * TC : Temps Complet - TNC : Temps non complet

Tableau des effectifs contractuels

Nouveauté

Emploi / Grade	TC	TNC	IM	Périodes	
Filière administrative					
ADMINISTRATIF	Agent administratif - Mairie	1		366 du 15/12/2025 au 31/03/2026	al 1
			1	366 du 01/04/2026 au 30/06/2026	al 2
			1	366 du 21/09/2026 au 31/12/2026	al 1
		1		366 du 01/03/2026 au 31/03/2026	al 1
	Agent administratif - camping	4		366 du 01/04/2026 au 30/09/2026	al 2
		2		366 du 1/10/2026 au 30/11/2026	al 1
		1		366 du 01/12/2026 au 31/12/2026	al 1
	Agent administratif - port	1	1	366 du 01/04/2026 au 30/09/2026	al 2
	ASVP	1		366 du 20/04/26 au 13/09/26	al 2
Filière technique					
TECHNIQUE	Agent technique - ST -	3		366 du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
		3		366 du 01/04/2026 au 30/09/2026	al 2
	Agent technique - ST - Leo	1		366 du 01/05/2026 au 31/10/2026	al 2
		1		366 du 01/11/2026 au 31/12/26	al 1
	Agent technique - ST - Espaces verts cimetière	2		366 du 1/10/2026 au 31/12/2026	al 1
	Agent technique - ST - Camping	1		366 du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
		1		366 du 01/04/2026 au 30/09/2026	al 2
	Agent technique - ménage	2		366 du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
		6		366 du 01/04/2026 au 30/09/2026	al 2
		2		366 du 1/10/2026 au 31/12/2026	al 1
	Agent technique - Port	3		366 du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
		4		366 du 1/04/2026 au 30/09/2026	Al 2
		2		366 du 01/05/2026 au 30/9/2026	al 2
		1		366 du 01/10/2026 au 31/10/2026	al 2
		2		366 du 01/10/2026 au 31/12/2026	al 1



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260909-DEL2663-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

ANIMATION	Filière animation					
	Agent d'animation	1	366	du 16/02/26 au 27/02/26	a12	
	Agent d'animation	1	366	du 13/04/26 au 24/04/26	a12	
	Agent d'animation	2	366	du 6/07/26 au 28/08/26	a12	
	Agent d'animation	1	366	du 19/10/26 au 30/10/26	a12	
	Agent d'animation		1	366 du 01/01/2026 au 19/12/2026	a11	
	Agent d'animation		1	366 du 01/01/2027 au 30/06/2027	a11	
	Agent d'animation		1	366 du 01/10/2026 au 30/06/2027	a11	
CULTURE	Filière culturelle					
	CIF de la Tour VAUBAN					
	Adjoint territorial du patrimoine		2	366 du 01/04/2026 au 30/06/2026	a12	
		2	1	366 du 01/07/2026 au 31/08/2026	a12	
			2	366 du 01/09/2026 au 14/11/2026	a12	
			1	366 du 18/12/2025 au 10/01/2026	a11	
			1	366 du 14/12/2026 au 10/01/2027	a11	
		1		366 du 01/01/2026 au 31/12/2026	a11	
	Chargé de projet événementiel et culturel	1			du 01/01/2026 au 31/12/2026	a11

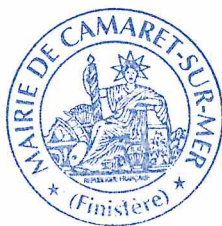
Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - En application de l'article 332-23-1° du CGFP

Besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - En application de l'article 332-23-2° du CGFP

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR



Le Secrétaire de séance,
Thierry BETRANCOURT

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (Hotel de Bizien – 3 Contour de la Motte – CS44416 - 35040 Rennes Cedex ; Téléphone : 02 23 21 28 28 ; courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 029-212900229-20260909-DEL2663-DE